



## **Assemblée générale ordinaire d'Euralens**

---

**Vendredi 18 novembre 2011**

**Procès verbal**

*La séance, présidée par Daniel PERCHERON, est ouverte à 15 heures 25.*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Mille excuses pour mon retard. Il y avait cinq petits discours avant la signature entre la Caisse des dépôts, l'Éducation nationale et les Collectivités locales d'une charte pour le développement du numérique, l'espace public numérique dans nos écoles. Vous savez ce que c'est. Ces discours devaient durer trois minutes, ils ont duré un peu plus et ont enrichi le débat.

Nous passons à l'ordre du jour.

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion du 8 juillet 2011.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'oppositions ? (*Aucune*).

Nous allons passer au point 2.

### **2. Labellisation – mise en œuvre de l'expérimentation.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je vous rappelle la chronologie. C'est la centralité. Vous l'avez acceptée, elle a été analysée avec beaucoup de talent et elle est mise en œuvre. C'est la centralité lensoise, c'est un petit miracle dans ce bassin minier à la fois si cohérent et si éparpillé. C'est traité. Le deuxième aspect est de voir, dans ce forum, au-delà de la centralité lensoise, telle qu'elle va être rappelée brièvement par les principaux artisans de ce concept et de sa mise en œuvre, qui souhaite participer au dynamisme collectif d'Euralens, qui a des projets Euralens. Cela s'appelle, de manière tout à fait juste, la labellisation. Y a-t-il des projets ? Y a-t-il des demandes ? Quelles sont les communes ? Quelles sont les forces qui souhaitent s'inscrire dans cette vision du territoire ? Nous avons tous les experts du monde, toutes les propositions du monde à entendre si nécessaire.

Je donne la parole à M. SUBILEAU pour nous parler de la labellisation.

M. SUBILEAU a présenté Euralens à Paris dernièrement et a fait un triomphe.

**M. SUBILEAU.-** Nous l'avons présenté avec Bernard MASSET et Michel DESVIGNE.

La labellisation est une démarche qui a été évoquée à plusieurs reprises à l'Assemblée générale de votre association, notamment en partant de l'exemple d'Emscher Park dans la Ruhr. Comme M. le Président vient de le rappeler, avec l'arrivée du Louvre et la centralité lensoise, c'est l'effet Bilbao qui est recherché, mais l'objectif

d'Euralens est d'aller plus loin et, comme pour Emscher Park et la Ruhr, d'arriver à créer une dynamique territoriale sur un vaste territoire, celui issu du patrimoine minier.

Pour cela, nous avons le conseil de Dieter BLASE, que vous n'avez pas vu ce jour mais qui, si vous votez la labellisation, pourra nous appuyer, ce dernier étant l'homme qui a managé la labellisation dans La Ruhr. Dans la Ruhr, en dix ans, 150 projets ont été labellisés, de diverses importances. La labellisation n'est pas une normalisation, c'est une ouverture sur des initiatives locales de natures différentes, qui ont toutes deux caractéristiques, soit d'être dans la dynamique de développement de cohérence territoriale par rapport à l'ensemble, d'apporter quelque chose à l'ensemble du territoire, soit d'être des expériences d'une très grande exemplarité dans leur domaine.

La démarche qui existait dès l'origine de l'association a été rappelée par le Président, le périmètre immédiat d'action qu'il fallait traiter avec le levier de l'arrivée du Louvre, le périmètre central, l'Euralens centralité à créer, un périmètre élargi qui est celui de tous les adhérents de l'association et notamment des deux grandes communautés d'agglomération, CALL et CAHC – M. CORBISET est là et M. KUCHEIDA va nous rejoindre. C'est à cette échelle – peut-être que cela s'élargira encore – que l'on proposait que la labellisation soit mise en place.

Cette labellisation devrait porter à la fois sur des projets d'aménagement urbain ou d'aménagement paysager, mais pas seulement. Il faut voir que la labellisation devra pouvoir distinguer, appuyer des projets de développement économique, des projets culturels, des projets universitaires pour cette formation et des projets exemplaires sur le plan social, sur la concertation. Ce sont ces catégories de projet qui seraient distinguées. Pour ceci, une procédure doit être mise en place et vous est suggérée, elle a été étudiée avec l'association Euralens qui gèrerait ce label avec l'appui de la Région. Il est clair qu'Emscher Park a été porté au démarrage par le Land de Rhénanie-Westphalie. Une équipe avait été constituée pour cela, une équipe relativement importante d'Emscher Park, Dieter BLASE nous l'avait rappelé, mais l'échelle de La Ruhr est plus importante en nombre d'habitants et en surface que les deux Communautés d'agglomération. Il faut une équipe permanente qui gère ce dossier avec la Région qui prend l'initiative de l'appui des opérations.

Voici le dispositif tel qu'il est proposé par l'association.

Bernard pourrait le présenter.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est très politique. On va vous prendre par la main pour vous guider dans ce labyrinthe relativement simple.

Nous avons d'abord traité le Louvre sur le thème de l'effet Bilbao. Est-ce que la ville qui accueille le plus grand musée du monde peut être une ville qui renaît, qui se développe, qui se transforme. À Bilbao, la réponse a été oui. Ici à Lens, la réponse a été oui. Par conséquent, nous avons grâce à vous, dans ce forum, traité la centralité, puisque, dans le bassin minier, le oui est plus compliqué que partout ailleurs. Les villes minières ne sont pas de vraies villes, ce sont des villes avec une centralité faible et des villages miniers qu'on

appelle les cités minières tout autour, qui appartenait aux Houillères. Votre réponse a été : « oui, pour l'effet Bilbao, nous sommes d'accord ». Comme les Basques ont refait la ville, au niveau régional, nous finançons l'effet Bilbao à 70 % et la centralité lensoise se transforme.

Deuxièmement, pouvons-nous, au-delà de l'effet Bilbao, aller vers ce que Jean-Louis appelle Emscher Park ? L'Emscher est une rivière qui coule au niveau de La Ruhr minière et industrielle. Autour de cette rivière, le land allemand, avec beaucoup de fonds européens, a transformé, une fois les usines et les mines fermées, les paysages. On peut dire qu'il en a fait une Ruhr verte. Emscher Park est cette manière de noyer sous la qualité urbaine, la qualité végétale, le passé industriel et d'y introduire la modernité. Ainsi, la plus grande mine, le Zollverein, est là, immense, à l'intérieur de la verdure, à l'intérieur les machines n'ont pas bougé, comme au 11/19 de Loos-en-Gohelle. Ils ont créé un musée du design qui fait autorité mondiale. C'est cela aussi Emscher Park.

L'effet Bilbao, comme Emscher Park, c'est 3 Md€ d'investissements publics pour obtenir le développement privé. Dans Euralens, nous ne sommes pas loin théoriquement. Pour le RER entre Lille et Lens, c'est 1,2 Md€. Pour le tramway, c'est 400 M€. Pour le stade Bollaert, c'est 100 M€ et pour le Louvre, c'est 200 M€. La masse critique est à notre portée.

Si j'ai parlé du stade Bollaert, c'est qu'il y a aussi Liverpool. C'est le renouveau urbain, la culture, la Tate Gallery et aussi le football. C'est l'alliance de la culture et du sport. Dans la centralité lensoise, même les parkings vont devoir évoluer selon les propositions de M. DESVIGNE. Il y a ce dialogue, à 300 mètres près, entre le plus grand musée du monde et un des stades les plus populaires d'Europe.

Avec la labellisation, il s'agit de dire à l'ensemble de l'arrondissement de Lens dans un premier temps : êtes-vous candidat ? Avez-vous des projets ? Quel type de projet avez-vous ? Voilà ce que veut dire la labellisation et je sais que vous avez des projets.

**M. MASSET.-** Effectivement, si le processus qui vous est présenté aujourd'hui est approuvé par cette Assemblée générale, il se mettra en œuvre au début de l'année 2012 et pour une période expérimentale d'un an. À l'issue de l'année 2012, on verra de quelle manière les choses fonctionnent et les ajustements seront toujours possibles. Les projets pourront être envoyés à Euralens à partir du début de l'année, des projets de toute nature. Ces projets vont être reçus et étudiés. L'association Euralens va devoir se mettre en situation de pouvoir les étudier et de leur apporter ensuite une expertise. Pour se mettre en situation de le faire, elle devra – ce qui vous sera proposé ensuite – recruter une personne, faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage. Je me tourne vers Jean-Louis SUBILEAU qui vous fera une proposition à la suite de cette Assemblée générale. Elle fera également, dans un groupe de travail, appel à un certain nombre de représentants des communes ou du territoire.

Le processus va constamment faire en sorte qu'il y ait à la fois une expertise technique et en même temps un regard politique. Les projets ne seront pas approuvés, ne seront pas labellisés s'il n'y a pas accord, regard des élus et s'il n'y a pas approbation par l'Assemblée générale. C'est le processus qui vous est proposé ici, dans ce schéma que vous

avez dû tous recevoir et pour lequel je viens de vous donner quelques précisions sur le fonctionnement. Chaque projet reste sous la maîtrise de son maître d'ouvrage et celui-ci peut toujours à tout moment se retirer s'il le souhaite.

Quel est l'avantage de la labellisation ? Que peut-on tirer du fait d'être labellisé Euralens ? C'est de recevoir un soutien technique dans le montage du projet, de recevoir un soutien économique dans le montage économique de chaque projet, voire de recevoir une aide économique qui sera estimée en fonction des projets. Enfin, chaque projet pourra bénéficier également d'une communication collective, communication sur les projets du territoire, communication qui concourra à faire changer favorablement – c'est bien la démarche Euralens – l'image du territoire.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci beaucoup.

Mme le Préfet me rappelait que je n'ai pas compté les centaines de millions d'euros de la politique qu'on appelle l'ANRU dans le phénomène Bilbao Emscher Park ou Liverpool. Dans le Bassin minier, nous mettons collectivement des centaines de millions d'euros de ce qu'on appelle le renouvellement urbain, près de 500 M€. Nous sommes quand même dans ce mouvement.

La labellisation suppose que le raisonnement de l'archipel vert de M. DESVIGNE soit le fil vert de notre action. Il nous faut une cohérence globale. Ce ne sera pas une mosaïque disparate. Il faut que, avec M. DESVIGNE, nous ayons cette vision, non contraignante, mais cohérente, de l'archipel vert. Je rappelle ce que nous a dit Michel DESVIGNE : « vous étiez l'archipel noir, mais, en regardant de près et en bougeant légèrement les lignes, en affirmant votre volonté et au nom de l'excellence et de la qualité, vous allez devenir l'archipel vert, la ville durable ». C'est quand même un sacré pari !

Monsieur DESVIGNE, sur ce point, avez-vous quelque chose à dire ?

**M. DESVIGNE.**- Tout à l'heure, je vais vous présenter l'avancement du plan directeur. Il ne faut pas non plus me prêter trop de pouvoir.

Il est vrai que nous avons passé un peu de temps au-delà de la centralité d'Euralens. On réalise qu'il y a potentiellement de nombreux projets dans votre région, il y a ses terrils, des projets de liaisons, des projets de transformation de ces terrils et on se rend compte à quel point ce que nous avons vu pour la centralité a vocation à aller beaucoup plus largement et à fabriquer ce qu'on nommait – il ne faudrait pas que l'on me prête trop de formules – une sorte de chaîne de parcs qui inclue justement ceux qui ont été des friches, mais, comme on est déjà loin dans le processus, on peut facilement avoir une sorte de chaîne de parcs qui, très largement, donne une structure, une cohérence à tous les projets qui existent déjà.

**M. LE PRÉSIDENT.**- La chaîne des parcs, c'est une idée séduisante, du Parc des îles en passant à la candidature de la ville terril ou du terril ville de Fouquières-lès-Lens.

**Mme PETONNET/DAVID** - La labellisation est importante aussi pour les services de l'État. Aujourd'hui, vous savez que nous avons encore des dotations ou des subventions, et

nous sommes sollicités pour pouvoir pousser tel ou tel dossier. Il est difficile de pouvoir distinguer comme cela un dossier très bon d'un dossier simplement bon. Le fait qu'il soit labellisé Euralens simplifiera grandement notre travail d'instruction, car, de ce fait, nous saurons que c'est un dossier qui entre dans la stratégie de développement du territoire, qui a été bien travaillé puisqu'il a bénéficié d'un support en ingénierie, et que c'est donc un dossier que les services de l'État pourront soutenir sans état d'âme. Pour nous, service de l'État, c'est vraiment un plus.

**M. SUBILEAU.-** La Caisse des dépôts pourra aussi nous aider.

*(Rires).*

**M. MIRADA.-** Elle vient de le prouver tout à l'heure à l'occasion de la signature d'une convention qui nous engage à hauteur d'un million. La semaine dernière, j'étais aussi dans le bassin minier pour une convention qui m'engage à hauteur de plus de 200 M€ pour contribuer à accroître la fabrication de logements sociaux portés par Maisons et cités.

Effectivement, dans ce processus de labellisation, la Caisse des dépôts vous confirme sa disponibilité pour sa contribution dans ce qui est son cœur de métier, la sphère financière. Ces projets, fort vraisemblablement, auront impérativement besoin d'une expertise et d'une ingénierie financière qui permettra de mieux contribuer à réunir leurs conditions de faisabilité. Il va falloir du carburant, de la ressource financière, il va falloir l'optimiser et la rendre la plus efficiente possible, car elle se fait rare du côté public. Il va valoir bien l'agencer dans une culture de partenariat public privé. Ce partenariat public privé est notre expertise. Je vous confirme que, bien entendu, nous serons contributeurs pour travailler dans ces groupes, en accompagnement. C'est notre statut, nous sommes là pour accompagner l'État et les collectivités locales, c'est l'article qui définit ce qu'est la Caisse des dépôts.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'était un fonds souverain à la française qui s'exprimait. Dans l'actualité d'aujourd'hui, écoutez-le avec beaucoup d'intérêt, car il ne parle pas tout à fait le langage des fonds souverains traditionnels.

Qui veut s'exprimer ?

**M. DELCOURT.-** je voudrais redire ce que je disais il y a quelques minutes dans une réunion plus restreinte. Je crois que l'intervention de M. MIRADA pour l'institution qu'il représente doit faire taire aujourd'hui les rumeurs, les colportages les plus divers. Est-ce que la Caisse des dépôts, qui, comme il le rappelait lui-même tout à l'heure à juste titre, est placée sous l'autorité politique du Parlement, irait s'engager à hauteur de 200 M€ dans un programme de rénovation avec Maisons et cités, si les informations que l'on entend çà et là ou que l'on lit dans la presse, étaient réelles et sérieuses ? Je le dis parce que, sur le tiré-à-part de *La Voix du Nord* et *Nord-Eclair* ou autres, on voit souvent que j'en appelle à la prudence de la communication. C'est parce que, nous les politiques – et ce n'est pas au Président PERCHERON que je vais l'apprendre –, nous sommes les porte-parole vis-à-vis

d'une population qui n'a pas été habituée à l'ambition de projets tels que nous les portons. Il faut donc que nous ayons une coordination de communication. Jean-François CARON, hier, à la réunion du groupement de commande où nous étions tous les trois, le rappelait. Nous sommes solidaires de cette proposition d'une coordination de communication.

Il faut aussi que, vis-à-vis des élus qui sont ici – il y a ceux qui siègent au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale d'Euralens parce qu'ils sont adhérents, il y a ceux qui n'ont pas encore adhéré, qui attendent –, la communication ait un sens.

Véritablement, votre engagement aujourd'hui est un certificat. On n'arrête pas de nous parler de crise, on n'arrête pas de nous dire que les banques ne suivent plus, qu'il n'y a plus d'argent, qu'on ne peut plus rien entreprendre. Or, la Caisse des dépôts et consignations – et demain nous en verrons d'autres, je connais bien votre directeur général, M. ROMANET – met 200 M€ dans Maisons et cités. Je tenais à insister, parce que la vérité d'Euralens est le label aujourd'hui d'un banquier d'État.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur MAGNAVAL ?

**M. MAGNAVAL.-** Nous avons bien entendu la dernière fois. J'ai assisté à l'Assemblée générale, il a été question de la labellisation, on ne fait qu'en reparler aujourd'hui. J'ai déjà engagé une réflexion intéressante au niveau des instances de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Artois, car il y a manifestement des dossiers et des projets qui peuvent s'inscrire dans le cadre de la labellisation. Ce sont des projets de toutes natures, puisque j'ai bien compris que cela ne se limitait pas à des aspects immobiliers ou purement investissements. Il y a tout un panel de projets qui peuvent être inscrits et répertoriés dans la labellisation. Nous y regardons de très près dans ce domaine entre la Chambre de commerce et d'industrie.

**M. CARON.-** Je prends la parole dans ce petit tout de table où chacun dit comment il voit la labellisation.

Je ne vais pas reprendre le dispositif qui a été exposé tout à l'heure. J'ai l'impression que nous sommes dans une période extrêmement difficile à vivre et en même temps très porteuse d'opportunité. Elle est difficile à vivre parce que le bassin minier vit une crise, depuis 20 ou 30 ans, comparable à nulle autre en France. Perdre 250 000 emplois de mineurs et avoir une mutation complète, c'est une charge considérable pour les élus et pour tous les acteurs. En même temps, c'est porteur d'opportunités, de sursauts, d'accélération de la mutation. La question qui est posée chez nous se pose de plus en plus au niveau global. Je ne vais pas refaire le discours général sur le modèle de développement. On a cru que le développement était finalement toujours du plus. Je ne vais pas refaire le discours général. On voit bien qu'on est à la fin d'une certaine manière de cette typologie d'intervention publique. L'opportunité que nous avons dans Euralens est justement d'apporter des réponses qui sont visibles.

J'y vois trois intérêts. Le premier intérêt est quand même l'enjeu de la qualité et de la cohérence. Osons dire que c'est pour nous un challenge. En gros, on a toujours considéré

qu'il fallait laisser sa vie pour nourrir ses enfants, quand on allait au fond de la mine. On a considéré que les rues des cités minières en schiste rouge étaient la norme. Il y a encore peu de temps, des gens laissaient leur voiture au bout de la rue parce qu'ils ne pouvaient pas accéder à leur maison. C'était comme si on s'était mis sous le joug d'une vision misérabiliste et que c'était la norme. Réintroduire la notion d'ambition et de qualité est donc un challenge culturel. De ce point de vue-là, la labellisation est extrêmement importante pour faire émerger une ligne cohérente et sur la qualité.

La deuxième chose est que la labellisation est ce qui va permettre l'élargissement des périmètres. C'est très important. Je le dis d'autant plus que Loos-en-Gohelle fait partie, avec Liévin et Lens, du groupement de commande originelle. Si Euralens ou le Louvre n'est que sur ces trois communes, c'est raté complètement. L'élargissement des périmètres sur la base des critères est donc vraiment le deuxième objectif essentiel de la labellisation.

Le troisième enjeu est de lever les acteurs. Nous sommes dans un territoire où la capacité d'initiative est globalement faible, tous les indicateurs le disent. La labellisation doit permettre à des gens porteurs de projets économiques, de projets d'innovation sociale, de projets multiples, de pouvoir émerger. Tout cela fait partie du changement culturel de notre territoire et, à terme, de l'émergence d'une vision.

Le dernier point que je voulais aborder – pour ne pas être trop long, c'est un débat que nous pouvons avoir entre élus – est la question de savoir si on va pouvoir se payer tout cela. Cela transcende la presse, les interviews des uns et d'autres. Si c'est pour faire plus de choses avec la même alimentation dans la galette, on ne va jamais y arriver.

Je voudrais insister sur le fait – et je suis sûr que le Président de Région opinera du chef – qu'il existe au Conseil régional tout un nombre de dispositifs dont le territoire minier ne se saisit pas complètement. Il existe des dispositifs de financement dans tous les registres que l'on ne va pas chercher. Il y a des porteurs de projets dans la métropole lilloise, ou à Dunkerque par exemple, qui ont très bien compris comment faire tomber de l'argent. Même si notre Président est très volontariste là-dessus, cela ne remplacera jamais les porteurs de projet dans leur diversité pour monter des projets. Il me semble que, si la labellisation fait émerger les acteurs au travers des projets, elle va aussi lever des financements qui viendront s'ajouter aux financements actuels du territoire. C'est très important à avoir en tête, sinon – autant ne pas parler la langue de bois –, on risque de se regarder les uns et les autres en disant : « tu as eu cela, je ne l'ai pas eu ». Il existe des financements – on vient d'avoir l'exemple avec la Caisse des dépôts – que l'on peut faire bouger de cette manière-là. Je ne parle pas des fonds européens, il en reste encore, il y a des fonds à mobiliser. C'est à nous à faire œuvre de portage de projets. Cette culture de l'initiative des acteurs doit pouvoir émerger du dispositif Euralens.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Alain WACHEUX ?

**M. WACHEUX.-** Quand on parle de labellisation, on parle de périmètre. C'est là-dessus que je voulais intervenir. Je siège à Euralens, j'y suis attentif et intéressé, mais je ne le



dois qu'au Président et au Conseil d'administration d'Epinorpa qui m'ont désigné pour y siéger. Je leur en suis évidemment éternellement reconnaissant, mais cela ne règle pas tout à fait l'ensemble des préoccupations qui sont les miennes, parce que je suis aussi Président d'une agglomération.

J'ai bien compris que, à la création d'Euralens, c'était l'arrondissement de Lens qui était concerné. Dans les discussions que j'ai eues, en particulier avec le Président, j'ai bien compris qu'un élargissement était possible. Le document qui vient de nous être remis le laisse apparaître, l'élargissement peut s'entendre. Il m'a semblé que, d'une certaine façon, c'était validé par le fait que le projet « Euralens ville de demain », dans lequel Madame le Sous-préfet, vous vous étiez impliquée, mentionnait bien le territoire de nos trois agglomérations. J'avais eu, avec vous et avec le Président PERCHERON, l'occasion d'aller le présenter à M. RICOL.

Je crois qu'il y a un périmètre de cohérence à intégrer cela. Je souhaite redire ici l'intention qu'a l'agglomération de Béthune-Bruay de participer à cette construction-là. On a évoqué tout à l'heure un certain nombre de thèmes et de sujets qui, assez naturellement me semble-t-il, pourraient nous rapprocher. Nous y travaillons dans d'autres domaines, dans d'autres cadres. Il se pourrait même que nous ayons quelques actions qui confortent un peu l'ambition et la cohérence du projet Euralens – je le dis modestement, mais j'y crois vraiment –, y compris d'ailleurs dans l'aspect qui a été présenté tout à l'heure, de cette chaîne des parcs où nous avons un certain nombre de propositions qui seraient d'autant plus intéressantes et cohérentes que nous travaillons, par ailleurs, sur des transports qui devraient rendre le territoire plus lisible dans sa globalité.

Je voulais simplement indiquer que le périmètre d'Euralens et les propositions qui servent la cohérence d'Euralens sur un territoire élargi pourraient se faire aussi à l'échelle de l'agglomération voisine que je préside.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Jean-Pierre ?

**M. KUCHEIDA.-** Je suis presque tenté de répondre à Alain WACHEUX sur une question fondamentale comme celle-là : de quand date l'arrondissement de Lens ? Il est né de la partition de l'arrondissement de Béthune. Nous sommes donc dans la même logique de territoire. Dans tous les cas, mon cher Alain, tu as parfaitement raison, des limites se sont posées. Il aurait pu y en avoir d'autres. Je me souviens de quelqu'un qui disait que, un jour, il faudrait peut-être proposer la création de deux autres sous-préfectures, l'une à Bruay et l'autre à Liévin. Je l'ai entendu. Vous voyez que, quelque part, on a souvent tout vu.

J'interviens là-dessus parce que le projet est tout à fait exceptionnel. J'écoutais – j'ai toujours trop peu de temps pour l'écouter et pour regarder ses plans, etc. – hier matin pendant un bon moment Michel DESVIGNE. Avec Guy et Jean-François, nous étions subjugués par ce qu'il présente. Il nous présente notre région telle qu'elle est, mais telle qu'on ne la perçoit pas toujours, parce qu'on est trop dedans. On est trop investi, presque

dans le détail, alors qu'il a la possibilité, quant à lui, de la survoler. Il n'est pas pris non plus par les mesquineries ou les petites contraintes qui naissent de la vie quand on la partage dans un endroit donné. Il nous montre la réalité de notre territoire.

Quelle chance – et je l'ai encore dit ce matin à Carvin – nous avons d'habiter dans un secteur comme celui-ci, que nous avons à transformer et à développer complètement. Nous avons l'espace, nous avons les hommes, même s'ils sont à parfaire, même s'ils ont une culture très particulière qui n'est pas toujours au diapason de notre époque. Peu importe. Je pense que le chemin est devant nous, qu'il peut être emprunté et que nous pouvons le suivre avec force pour pouvoir faire de cette région une région tout à fait exceptionnelle dans notre pays. Nous avons la chance d'être à la grande croisée des chemins. Nous allons avoir le plus grand musée du monde. M. LOYRETTE nous disait que l'on va atteindre les 10 millions de visiteurs au Louvre Paris, ce qui vous laisse présager de ce qui va pouvoir se faire ici au Louvre Lens. On peut déjà le présager quand on voit ce qu'a pu donner la rencontre entre le Maire de Lens et le Maire de Metz. Ce sont autant d'éléments extrêmement forts.

Nous en sommes aujourd'hui à une labellisation. La question de la gouvernance se pose de moins en moins. La communauté d'agglomération a repris ses responsabilités quelque part. La clarification doit se faire essentiellement au titre du fonctionnement, à travers un langage qui doit être, à quelque niveau que ce soit, de la plus grande simplicité qui soit, pour être adapté par rapport à notre population. Nous le disions hier, Jean-François CARON en convenait, avec un terme comme éco-cité, il faut faire très attention, parce que cela peut être une incompréhension, nos habitants peuvent se dire qu'ils ne sont peut-être pas dignes de vivre dans une éco-cité. Il faut peut-être garder le terme d'éco-cité pour nous, on sait ce que cela veut dire dans une certaine mesure, mais il faut aller vers la simplicité, montrer tous les avantages que la transformation des cités, qui vont se situer autour du Louvre et au-delà, va permettre à notre population. C'est la simplification du langage. Il faut montrer à quel point cette région est essentielle. Si les habitants de Tourcoing, de la Madeleine, de Lambersart, de Wattrelos, etc. savaient véritablement ce qu'est le bassin minier, ils signeraient tout de suite pour y venir. C'est parce qu'ils ne savent pas, parce qu'ils n'ont jamais pris la peine de découvrir notre région. Nous devons faire connaître ce que nous sommes véritablement pour inverser les processus qui peuvent être les nôtres.

Voilà ce que je voulais vous dire. Labellisation, mais labellisation en liaison permanente avec les équipes qui sont sur le terrain du bassin minier. La CALL, la communauté d'agglomération de Lens - Liévin, en liaison avec celle d'Hénin - Carvin, essaie de faire le maximum. Nous essayons de mettre en place, Madame le Préfet d'arrondissement – comme je l'ai entendu dire par Guy DELCOURT, c'est une très belle expression –, le pôle métropolitain. J'ai vu que vous regrettiez qu'il n'était pas en place, il y a quelques jours dans la presse, puisqu'il nous aurait permis de recevoir quelques subventions supplémentaires.

Nous devons tout faire pour que la liaison entre vos équipes, Monsieur le Président de Région, et nos équipes puisse se faire de la meilleure manière qui soit et qu'elle se fasse

sur le terrain, parce que nous acceptons totalement cette forme de labellisation, mais il faut que la labellisation se fasse à travers une liaison forte entre les uns et les autres.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je rappelle que la labellisation, après que nous ayons encore bien examiné la centralité originelle d'Euralens, se fait sur la base du volontariat des maîtres d'ouvrage, donc des Communautés d'agglomération, des Communes à travers les Communautés d'agglomération, pourquoi pas des assemblées consulaires, je pense à l'université de la logistique. Puis, au sein du forum, en accord profond avec le forum, vient le temps de l'expertise, dirigée et contrôlée par les élus, et le temps de la labellisation *in fine* accordée par le forum lui-même. Nous sommes vraiment dans une démarche consensuelle. Il n'y a aucun piège. La conclusion est financement et volonté au rendez-vous de la labellisation. Au niveau du financement, l'État a rappelé qu'il n'est pas encore tout à fait exsangue aujourd'hui. La Région vient d'emprunter à la veille dame, à la Caisse des dépôts et consignations, près de 300 M€ sur 40 ans. Comme l'aurait dit Jack Lang, le jour peut succéder à la nuit, cela s'appelle le débat démocratique.

Nous sommes donc là dans une véritable perspective et, si vous le décidez ainsi, nous le ferons à notre rythme et tout à fait démocratiquement. Cela a été important d'entendre Jean-Louis SUBILEAU ou Bernard MASSET dire que l'on peut solliciter la labellisation et y renoncer, si on a le sentiment qu'elle ne correspond pas au souhait qu'on voulait faire aboutir.

Monsieur CORBISET, vous n'avez pas parlé, vous êtes pourtant à la tête d'une immense agglomération.

**M. CORBISET.-** Dans les propos de M. DESVIGNE, je retrouve l'esprit de l'Emscher Park, quand il parle de la chaîne des parcs. Ce secteur-là en Allemagne a pris beaucoup d'avance sur nous. L'Emscher n'était même pas une rivière, c'était un dépotier industriel qu'il a fallu à un moment donné dépolluer en renouvelant ce territoire. Aujourd'hui, cette chaîne des parcs correspond tout à fait à l'esprit des élus un peu férus d'aménagement du territoire et surtout des élus de la CAHC qui, à un moment donné, à plusieurs reprises, et encore avant les congés, souhaitaient qu'on puisse passer de la centralité à un territoire un peu plus large. Cela correspond donc vraiment à ce que l'on peut voir à l'extérieur, mais avec notre particularité.

Les gens sont parfois un peu sceptiques en matière de tourisme industriel. Je rappelle que, à Zollverein, c'est 700 000 visiteurs par an. Le site en lui-même est, certes, juste rénové, sans grande modification architecturale, mais rien que par les expositions d'art et le design, vous avez tous les ans autant de visiteurs, malgré une position très centrale et très urbaine du site. Quand on est à travers ce territoire du bassin minier avec plusieurs parcs à proximité de zones de circulation très faciles d'accès, en particulier par rapport à l'autoroute A1, l'A21, l'A26, je reste persuadé qu'il y a un problème de communication, parce que, à terme, je pense que cette chaîne de parcs sera la vraie réussite du projet Euralens.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien. En route vers l'archipel vert !

Monsieur KUCHEIDA ?

**M. KUCHEIDA.-** Je voudrais ajouter un point. Il faut être ébloui par ce qui se fait en Rhénanie-Westphalie, mais il faut aussi relativiser fortement. Je suis allé, en tant qu'étudiant, voir ce qui se passait en Rhénanie-Westphalie. Cela fait quelques années.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Au moins 20 ans.

*(Rires).*

**M. KUCHEIDA.-** Pas plus. Je suis un éternel étudiant, Monsieur le Président, cela aurait pu être l'année dernière.

Quand j'y suis allé, j'ai surtout appris une chose, c'est que la Région de Rhénanie-Westphalie avait mis en place cet outil d'aménagement en 1920. Il y a presque 100 ans.

Quand je vois le travail qui a été fait dans cette région depuis 20 ans, depuis la fin du dernier puits à Oignies, je trouve extraordinaires les avancées qui ont été les nôtres. Comme le disait mon prédécesseur, nous avons sur le bassin minier une chape de plomb. Nous avons eu beaucoup de mal à soulever cette chape de plomb, mais nous sommes en train de la fendiller de tous les côtés, nous sommes en train d'en émerger. Je pense que ce qui va émerger peut être quelque chose d'exceptionnel.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien !

Dialectique à l'appui, nous revenons à la centralité lensoise.

Monsieur DESVIGNE, vous allez faire le point de ce que nous allons réaliser, sous l'autorité de Guy DELCOURT, au cœur de Lens.

*(Projection de diapositives).*

**M. DESVIGNE.-** Vous l'imaginez, en quelques images, je ne résumerai pas une année de travail. Aujourd'hui, je ne ferai que vous montrer quelques grandes notions.

Auparavant, Jean-Louis SUBILEAU évoquait le forum des projets urbains, je dirai que l'on doit se réjouir de l'accueil qui a été fait. Il y avait là 1 400 participants, peut-être pas à cette audition-là. Nous avons été capables en un an de montrer une véritable vision. Je crois que cette vision est partagée. On pouvait annoncer – c'est ce sur quoi je voudrais insister – le fait que nous sommes en mesure de réaliser les premiers aménagements publics pour l'accès au Louvre. Ces travaux vont commencer maintenant. On exposait à cette assemblée le fait que 25 M€ de travaux de l'espace public vont être investis maintenant et que c'est une somme absolument considérable en matière de politique d'espace public. Je rappelais à titre d'exemple que le port de Marseille, où nous travaillons également, va faire une opération de transformation du vieux port pour environ 30 M€. C'est une ville de taille très importante. Vous mesurez donc l'importance qu'ont ces premiers travaux d'aménagement d'espaces publics.

L'accord-cadre que vous nous avez confié consiste en un plan guide sur la centralité et d'autre part en l'aménagement des espaces publics.

Je ne fais pas de marketing. Je voulais rester une seconde sur cette notion d'archipel vert. Il ne s'agit pas seulement d'habiller de concept cette réalité, mais vous avez effectivement une réalité très particulière, sur laquelle je voudrais revenir. Quand on parle d'archipel vert, il y a un terme qui peut apparaître suspect. La grande particularité, vous le savez bien, est que ces cités étaient indépendantes les unes des autres, il y a des espaces entre ces cités et donc potentiellement une vision qui évoque un archipel, des îles construites avec des vides.

Dès le début, l'intuition que nous avons eue avec Christian de PORTZAMPARC était qu'il ne fallait pas remplir les vides, banaliser cette situation, mais au contraire intensifier les îles et donner de la qualité à ce qui fait du lien, donc tous ces vides entre les îles construites.

Pourquoi peut-on se le permettre aujourd'hui ? Il y a un certain temps, il y a presque 30 ans, j'étais étudiant, mes professeurs paysagistes travaillaient déjà dans le bassin minier sur les terrils et leur transformation. 30 ans ont passé – on le voyait encore ce matin sur le terril de Fouquières –, nous ne sommes plus au moment des premières recolonisations par la végétation, 30 ans ont passé et vous êtes en présence d'une sorte de nature déjà constituée. Je pense qu'on n'est plus dans l'étape de la friche, vous avez un territoire, une sorte de nature avec laquelle on peut travailler. C'est pourquoi il s'agit de réfléchir au statut des lieux, au lien entre les lieux, aux usages des lieux. Nous ne sommes plus tout à fait dans la situation où on partirait d'un territoire abandonné où il faut aménager. Au fond, la réalité physique est déjà forte et on peut la transformer si on a des visions globales que vous êtes en train de composer.

Je reviens à nos travaux. Effectivement, cette centralité est particulière. Cela ne peut pas être un lieu unique. Vous ne le voyez pas bien sur l'image, mais les petits carreaux correspondent à un kilomètre de côté, ce sont des territoires très étendus. Cette centralité est portée par une vision de paysage. Il y a cette notion d'un arc vert. Il y a déjà aujourd'hui un certain nombre de grands équipements qui vont du pôle d'excellence sportif à Liévin jusqu'au centre-ville de Lens en partant vers l'est, en passant par le Louvre, par le stade et par de nombreux équipements et on va faire le 11/19 en allant à Loos. Cet arc vert est une centralité de liens, de paysages, d'équipements, exceptionnelle.

C'est un peu l'essentiel de ce plan guide. On accepte la dimension, on accepte que le paysage donne la cohérence d'un nombre d'équipements en place et à venir. Cela va être le cœur du dispositif.

Finalement, nous avons quatre types d'action.

Les premières actions, dans le sens de la lecture, c'est la composition, à partir des vides que je décrivais, d'un écheveau de liaisons, de chemins, de circulations douces, de liens puissants qui vont être l'ossature paysagère du dispositif.

Deuxième élément, une intensification urbaine, dans cet écheveau, de nombreux lieux d'intensification, de densification possible.

Troisième élément d'action, la transformation des cités du Louvre, et, en quantité considérable, des projets, qu'on détaillera tout à l'heure, qui sont puissants, de grande taille, remarquables et d'une qualité exceptionnelle.

Dernier type d'action, l'eau est un élément déterminant ; il y a la Vallée de la Souchet et de nombreux lieux où l'eau va faire partie du dispositif.

Je vous montre un plan de synthèse où vous voyez mieux l'importance, on se rend compte de l'ambition, il s'agit d'un grand territoire urbain.

Sur cette image, sont superposées toutes les actions que je viens de citer :

- cette charpente paysagère en vert qui est déterminante, les chemins, les fameux espaces publics où on va composer dès maintenant les accès au Louvre, ce sont des premiers pas efficaces pour la transformation,
- ces surfaces presque rouges qui sont les lieux d'intensification urbaine,
- la rénovation des cités,
- en bleu, vous voyez la gestion de l'eau, vers le parc des Glissoires, cette gestion de l'eau du Val Souchet.

Sur cette image, en négatif, vous avez toute une série de transformations urbaines. Jean-Louis SUBILEAU me rappelle éternellement que nous ne sommes pas simplement là pour mettre en valeur un paysage, mais pour provoquer, pour être les catalyseurs d'un redéveloppement de votre agglomération. Vous avez quatre types d'intervention. Vous voyez des petits carrés blancs, c'est le maillage dense dans les centres de Lens et de Liévin, il y a là tout ce qu'il faut, mais ce maillage va permettre un redéveloppement. Vous voyez, en jaune pâle, les lieux d'intensification. Les hachures correspondent aux cités. C'est un très grand potentiel d'intensification urbaine dans Euralens.

**M. SUBILEAU.**- Il y a une capacité de développement sur toutes les zones jaunes, sans aboutir à des densités comme Euralille. Parfois, du fait de mes fonctions précédentes, on pense que je veux en faire la même chose. Évidemment, non. Nous allons d'ailleurs montrer le quartier de la gare, qui a l'accord du Maire de Lens, revu avec Christian de PORTZAMPARC. Sur toutes ces zones jaunes, il y a 20 ans de développement possible. Cela peut se faire du fait de la conception de Michel DESVIGNE et de Christian de PORTZAMPARC et du travail que l'on fait tous les jours avec vos équipes, Messieurs les Maires, et avec les équipes de la CALL, de manière très progressive. C'est une conception qui peut permettre d'éviter les erreurs d'investissement inutiles.

**M. DESVIGNE.**- Sur l'image suivante, vous avez une petite illustration sur le quartier de la gare, menée par Christian de PORTZAMPARC, et qui montre la très grande capacité, 40 000 mètres carrés sur un site de 4 hectares. C'est en cours et c'est une étude très avancée.

**M. SUBILEAU.**- Il y a quatre opérateurs. Une première tranche de 25 000 mètres carrés a été vue avec le Maire, avec des commerces et des bureaux, également des commerces tout le long de l'avenue pour animer l'allée vers le Louvre.

**M. DESVIGNE.-** Pour la transformation des cités, on avait déjà évoqué nos principes de densification, de rénovation. Par exemple, il y a, dans la cité du 12/14, un projet qui est lancé, avec un concours d'architecture, dont l'aboutissement est la sélection du groupe BNR Architectes. C'est une opération qui a été lancée tout récemment.

**M. SUBILEAU.-** C'est une dynamique nouvelle de la maison des cités, avec un travail avec la ville de Lens.

**M. DESVIGNE.-** Vous voyez que ce sont 10 000 mètres carrés, ce sont des opérations substantielles.

Image suivante : on évoque quelques-uns de ces espaces publics qu'il s'agit de composer très rapidement. Celui-ci est à l'étude, c'est un lien très important sur la rue Molière qui permet d'aller rejoindre le 11/19 depuis Le Louvre et depuis le stade. C'est un élément très important du maillage qui amorce ce dispositif de redéploiement d'Euralens.

L'image est un peu mystérieuse, mais ce sont les plantations qu'il s'agit de faire dès maintenant pour, dans cette centralité, composer cette charpente. 7 000 à 8 000 arbres vont être plantés dans un an. C'est considérable. La ville de Paris a 96 000 arbres. Ce n'est donc pas rien. Ce sont des opérations substantielles.

Image suivante : la rue Jean Lestienne va faire l'objet rapidement d'un dispositif de plantations. On souhaite faire que même ces voies que l'on installe, ces rues que l'on transforme appartiennent à cette famille des cheminements paysagers, ce faisceau, cette charpente verte qui irrigue le Louvre et qui va être le début d'Euralens. Je me réjouis que même des rues assez simples d'habitations puissent être traitées non pas avec les stéréotypes habituels, où vous avez des rubans de bitume, des alignements de bancs, de lampadaires et d'arbres, mais avec un langage paysager particulier. Je remercie la confiance que l'on nous fait de développer un langage spécial. Le système de plantation que l'on aura le long des rues est très particulier et, pour ceux qui connaissent, il évoque ce qui s'est fait à Londres devant le musée Tate modern, où il y a des cordons d'arbres, ce qui n'est pas une attitude urbaine classique. Je suis heureux que l'on puisse développer cette sorte de cité-jardin assez contemporaine de cette manière-là. C'est très particulier.

Avec le Maire de Liévin, hier, nous voyions comment nous pourrions envisager d'aller jusqu'à Saint-Amé avec le même genre dispositif qui pourrait à court terme nous permettre de remembrer les parcelles de ces très grands centres commerciaux qui sont le futur cœur de Liévin.

Image suivante : c'est une intervention beaucoup plus modeste comme le passage après le pont Césarine. Même si on imagine que, à court terme, il y aura d'autres franchissements sur les voies ferrées, on va essayer de donner très vite une qualité visible aux accès au Louvre.

Dernière image : une des deux passerelles que Christian de PORTZAMPARC a conçues, rue Paul Bert, qui vont rétablir les continuités des cavaliers pour donner un des accès privilégiés au Louvre.



**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci beaucoup, Monsieur DESVIGNE.

Centralité, labellisation, appel à projets... Je sais que le Maire de Fouquières trépigne d'impatience pour être candidat à la labellisation.

Monsieur le Maire, veuillez présenter votre beau projet.

**M. BOUCHEZ.-** Je n'ai pas l'ambition de le présenter, mais je vais l'évoquer, comme il l'a été plusieurs fois au cours des Assemblées générales d'Euralens.

C'est un projet que vous connaissez puisque, depuis 1990, nous y réfléchissons. Le premier qui y a mis les pieds est le Président actuel de la CALL, avec vous ensuite, Monsieur le Président, et je pense que la plupart de ceux qui sont devant moi y ont mis les pieds ou les roues de vélo.

Que la labellisation se mette en route, c'était une attente des maires de ce grand secteur, qui pourrait aller jusqu'à Béthune, qui ira jusqu'à Béthune – n'est-ce pas Alain ? Cela nous permet de ne plus parler de la friche et des terrils de Fouquières, même si nous tenons à continuer à y vivre, mais de passer à une notion de parc et, pour ce qui nous concerne, de Naturoparc\*, à vocation sportive, environnementale et touristique. Beaucoup le connaissent, ceux qui font du VTT y sont passés un jour.

Sa superficie est de 60 hectares, au nord l'A21, au sud la RN 43. Le fait que la nature l'ait déjà reconquis, le fait que les reliefs y existent déjà, ce sont des éléments forts. Il est au milieu du cœur urbain des SCOT, à 7 kilomètres du Louvre, il est sur la trame verte, il est à proximité de la trame bleue. Il a déjà été labellisé par les épreuves sportives qui s'y sont déroulées, le grand raid, le raid Bassin minier, la fédération d'orientation qui y a organisé une de ses épreuves nationales, qui veut y faire un site complet permanent, et la fédération d'athlétisme. Il présente un élément complémentaire du Louvre par sa proximité et il devrait permettre à la fois d'accueillir d'une manière durable des visiteurs du Louvre, d'attirer dans notre secteur une population différente, la mixité sociale que nous cherchons, qui a besoin de sports de pleine nature, et de répondre aux besoins de beaucoup d'entre nous d'activités en pleine nature, qu'elles soient de loisir ou familiale, et aussi d'aller plus loin dans l'incitation à la pratique sportive. Si le VTT doit en être le cœur – je rappelle qu'il n'y a qu'une véritable base de VTT régionale au nord d'Amiens-Reims, c'est au Val Joly –, il ne peut que répondre aux besoins locaux. Je pense qu'il faut qu'il accueille les touristes. La commune s'est déjà engagée dans la réalisation de gîtes. On pense aux besoins des touristes pour être accueillis, camping-car, camping, bungalow, accueil en gîte minier.

Tout cela fait que la labellisation et l'examen plus complémentaire par la structure que vous avez présentée, nous conviennent tout à fait.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci beaucoup.

Je résume le projet en trois phrases. C'est une ville de 7 000 habitants, Fouquières-lès-Lens, totalement minière, et, au cœur de cette ville, il y a un immense terril, non pas un terril conique, mais un terril dénivelé, plat, nuancé, sur lequel rien n'a été entrepris depuis



plus de 20 ans, et qui, un peu comme le parc qui accueille le Louvre, est miraculeusement préservé d'une certaine manière en centre-ville, tout au bord de la rocade minière. Ce terril, « cette friche », aurait-on dit il y a deux ou trois ans encore, communique avec les autres espaces verts, y compris par-dessus la rocade minière, à l'aide d'une passerelle. C'est un terril à la fois cœur de ville, mais c'est un terril totalement connecté par toutes les possibilités à l'ensemble du bassin minier.

Je crois que Michel BOUCHEZ est prêt à le cofinancer avec nous. Pourtant, Dieu sait s'il fait très attention à cet aspect des choses. Fouquières est une ville prospère discrètement et heureusement prospère.

*(Rires).*

Il se place dans la logique que Michel DESVIGNE a développée. Ce n'est pas un projet autonome, c'est un projet qui accepte le fil vert de la chaîne des parcs, de la notion de Ruhr, d'Emscher Park, de l'embellissement – on peut envoyer le terme revendiqué par Michel DESVIGNE – du bassin minier, au cœur de l'arrondissement de Lens, pour être la première expérience de labellisation au sein du concept de la chaîne des parcs, dédiée au VTT, aux courses d'orientations, au sport nature.

**M. CARON.-** Je voudrais accentuer un point qui a été dit tout à l'heure sur la labellisation. Je pense qu'il faut qu'on fasse attention en termes de communication et en termes d'échange entre nous. Ce n'est pas une critique pour tout ce qui a été dit et en particulier pour Fouquières. J'ai eu l'occasion d'arpenter à de nombreuses reprises ce terril qui est remarquable et, moi qui ai créé la chaîne des terrils en 1988, je ne vais certainement pas aller contre. Je veux dire qu'Euralens doit aussi pouvoir porter des projets d'innovation culturelle, d'innovation économique, d'innovation sociale. Évidemment, le support sur le territoire est très important, mais c'est aussi celui qui va coûter le plus cher, et de loin. C'est relativement lourd d'intervenir. Il faudra le faire, changer l'image, créer des continuités, créer les lieux phares attractifs. Si on prend l'exemple du terril de Fouquières, la façon dont on va travailler avec les ligues sportives est une façon pour les ligues sportives de travailler autrement, de se mettre elles-mêmes en porteurs de projet. La dynamique d'acteurs que cela peut enclencher est importante. Je vois des acteurs dans la salle, par exemple des acteurs culturels. On peut très bien imaginer de labelliser des initiatives culturelles dès lors qu'elles répondent à un certain nombre de critères.

Je voulais dire cela, au moment où les uns et les autres se demandent comment s'y retrouver. C'est une pensée que l'on a toujours, de voir comment cela nous parle dans notre territoire. On n'a pas forcément un grand terril, une cité exceptionnelle. Il y a aussi toutes ces dimensions-là sur lesquelles je me permettais d'insister.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien.

Monsieur le Maire de Dourges ?

**M. DEFRANCQ.-** Monsieur le Président, avec la même conviction, sans doute la même impatience que mon collègue de Fouquières, la commune de Dourges souhaite

s'inscrire totalement dans cette démarche de labellisation Euralens sur le dossier de la cité Bruno. La cité Bruno, première cité-jardin conçue, réalisée et construite sur les plans de l'architecte Howard\*, s'inscrit totalement dans cette logique de fil vert que vous évoquiez tout à l'heure. Depuis déjà plusieurs mois, si ce n'est plusieurs années, avec le soutien financier et technique du Conseil régional, avec l'appui de Maisons et cités, la mission Bassin minier, nous travaillons à la requalification notamment des espaces publics de cette cité Bruno, ce qui nous amène aussi à l'immense chantier de requalification avec la rénovation, en appui avec la Communauté d'agglomération Hénin - Carvin, du réseau d'eau et d'assainissement. C'est donc l'occasion de faire entrer cette cité du début du siècle dans le troisième millénaire et d'apporter cette idée qui vous est chère, Monsieur le Président, de la faire entrer dans l'ère numérique également.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Là, c'est la quintessence de la complexité éventuelle d'Euralens. Le propriétaire, c'est vous, le propriétaire est public, c'est la Soginorpa. C'est une cité qui est travaillée par l'intelligence collective de la mission Bassin minier, c'est une cité qui frappe à la porte d'Euralens pour devenir, avec l'accord de son propriétaire, l'expertise notamment de la mission Bassin minier, la nôtre, celle d'Euralens, une cité du Louvre, c'est-à-dire une cité du XXI<sup>e</sup> siècle, ceci étant fait sur la base du volontariat du maître d'ouvrage qui est soit la Ville, soit la Soginorpa, soit l'agglomération. Là, nous sommes dans le paysage le plus complexe, qui peut se simplifier immédiatement par concertation.

**M. KUCHEIDA.-** Monsieur le Président, le propriétaire est sous les ordres de son mentor, c'est-à-dire la Région du Nord - Pas-de-Calais.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Qui est garante de tous les prêts.

*(Rires).*

Je me disais aussi..., le diable est dans les détails !

**M. CORBISEZ.-** Je voulais apporter une précision. Il y a quelques semaines, j'ai demandé à Philippe KEMEL, qui préside la commission aménagement du territoire, d'examiner les projets du territoire d'Hénin - Carvin dans le cadre du projet labellisation Euralens. Il y a des dossiers qui sont d'abord communautaires, il n'y a pas de raison qu'il n'y ait pas des projets communaux exemplaires, puisqu'on est dans le cadre de la candidature de Bassin minier UNESCO – ce sera pour 2012, j'en suis persuadé.

La commission d'aménagement du territoire a donc revalidé les projets d'intérêt communautaire comme étant labellisation Euralens, le 9/9bis, le projet de Sainte-Henriette dans le cadre de cet enjeu d'aménagement du territoire, le Parc des îles. Je tiens à souligner que les élus qui ont porté le projet Parc des îles ont accepté de réduire la voilure d'un projet de développement de sport nature, pour en devenir un peu une étape du projet de Fouquières. Entre le parc des îles et Fouquières-lès-Lens, une trame verte va se faire. Nous avons donc estimé que, dans le cadre de la complémentarité, c'était « idiot » que, à quelques kilomètres, il puisse y avoir les mêmes pôles d'enjeu. Même si, au niveau du Parc des îles, on n'a pas la même surface qu'à Fouquières, nous avons estimé que cela pouvait être un lieu

d'étape VTT ou de sport plein-air par rapport au projet de Fouquières, de telle façon que, dans l'arrondissement de Lens, il y ait complémentarité et pas concurrence.

Nous avons souhaité inscrire un dernier projet, qui va vous paraître complètement décalé, parce qu'on parle beaucoup d'urbanismes. Tout à l'heure, on a parlé de l'eau de surface. Dans notre territoire du bassin minier, l'exploitation charbonnière a lourdement modifié le sous-sol avec des conséquences au niveau de la surface, un territoire qui s'affaisse. L'épopée charbonnière a provoqué de nouvelles industries en surface qui ont, elles aussi, pollué la surface. Il y a un deuxième événement qui est mondialement connu dans ce territoire, qui a, d'un point de vue social et humain, été une catastrophe mondiale, c'est la deuxième guerre mondiale. Or, elle a des conséquences aujourd'hui que l'on ne connaissait pas, c'est que tout ce qu'il peut y avoir comme obus de la guerre 1914-1918, les millions de tonnes qui peuvent être enterrées viennent polluer aujourd'hui la nappe phréatique. Si M. le Préfet n'avait pas accepté de prendre ses responsabilités et dit « on ne ferme pas le robinet à cause de cet ion perchlorate d'ammonium », ce polluant très dangereux qui se trouve dans la poudre des obus de la guerre 1914-1918, aujourd'hui, dans le territoire de l'arrondissement, il n'y aurait plus d'eau.

Je pense que, dans le cadre d'Euralens, quand on prend le volet environnement, on parle d'eau de surface parce que cela fait partie du paysage, mais, à un moment donné, ce problème de pollution de la nappe phréatique issue de la guerre mondiale mériterait un combat commun. Qui est l'héritier de la première guerre mondiale ? On sait que, pour les conséquences de la pollution des Charbonnages de France, c'est l'État. Cela fait quelques décennies que l'on boit de l'eau de la nappe avec cet ion perchlorate, et, d'après ce que je vois, on n'a pas des parathyroïdes comme des boules de pétanque. Cela veut dire que, à un moment donné, ou on revoit les normes ou on nous aide à travailler ce problème de savoir comment faire pour préserver cette eau de nappe phréatique pour les générations qui vont venir, et en particulier dans ce territoire qui est de plus en plus attractif et du plus en plus consommateur de l'eau de la nappe phréatique.

C'est peut-être un peu provocateur, mais c'est un vrai enjeu de société, de consommation et d'environnement. Nous avons souhaité dire : que peut-on faire à travers Euralens pour essayer de protéger cette nappe phréatique ou d'enlever ce polluant ? Nos fermiers ont des solutions chimiques, à savoir de pomper la nappe, d'en faire de l'eau distillée et il faudrait bientôt remettre des ions dedans pour qu'elle soit consommable. C'est très simple pour les industriels, ils savent faire, cela va coûter des millions d'euros. Aujourd'hui, avec les services de l'État, de la DREAL, à travers le projet Euralens, le problème de l'eau, celle qui n'est pas visible, mérite d'être reconnu comme enjeu Euralens.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

Monsieur ROLOS ?

**M. ROLOS.**- Beaucoup de choses ont été dites avec lesquelles je suis pratiquement à 100 % d'accord. Je voudrais rebondir sur certaines interventions.

Je pense que si Lens a été choisie, c'est parce qu'elle est la capitale du bassin minier Nord - Pas-de-Calais. Je rebondis sur ce qu'a dit Alain WACHEUX, d'autant plus que l'on vient de parler encore du possible classement de notre bassin minier au patrimoine mondial de l'humanité, le bassin minier n'est pas Lens, Liévin, Loos-en-Gohelle, c'est l'ensemble du bassin minier, Sallaumines en faisant bien entendu partie. Je ne parlerai pas des projets de Sallaumines, nous allons nous inscrire, mais je pense que ce n'est pas le lieu aujourd'hui.

Pour répondre à M. DESVIGNE, à propos des parcs, on ne part pas de rien. La mission Bassin minier, avec la Région et avec les Communautés d'agglomération, a mis en place la trame verte et bleue, qui sera de toute façon le fil conducteur des prochains groupements de parcs.

Enfin, à propos de la labellisation, je dois dire que je suis absolument d'accord, il faut surtout éviter le saupoudrage. Le fait de désigner une instance de sélection, le choix étant fait par les élus, ne peut donner que quelque chose d'intéressant. S'il y avait saupoudrage, cela a été dit tout à l'heure, cela amènerait à se dire : « tu as eu cela, j'ai eu cela ». Il faut qu'on fasse effectivement un véritable projet d'ensemble.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est bien dit, Monsieur le Président de la mission Bassin minier.

Monsieur ALEXANDRE ?

**M. ALEXANDRE.**- L'ensemble du projet est non seulement séduisant, il est nécessaire et tous les intervenants ont contribué à nous en convaincre. C'est un projet qui est destiné à redonner un dynamisme à une région qui n'en manquait pas, mais qui manquait certainement de lien entre l'ensemble des projets qui émanaient de chacune de ses composantes.

À partir du moment où on considère que, dans une France en crise, un point de croissance, c'est 10 Md€ de recettes fiscales, si l'on veut bien regarder les circulaires récentes qui émanent de la Préfecture, de l'État, on peut s'interroger sur le bienfait de la labellisation et sur éventuellement une plaidoirie sur l'exception. Je m'explique.

Il y a trois ans, nous étions sur le plan de relance, sur la récupération de TVA sur un an. Aujourd'hui, une récente circulaire de Bercy, que nous transmet M. le Préfet, nous indique que, s'agissant des voiries – et tous les projets qui nous ont été présentés impliquent des créations de voirie qui échapperont à la sanction de la suppression du remboursement de la TVA –, pour ce qui est de la requalification d'un certain nombre d'entre elles et des travaux qui les accompagnent, ce sera dans la section de fonctionnement de nos budgets intercommunaux ou communaux que cela s'inscrira. Cela veut dire pour nous tous 20 % de surcoût sur l'ensemble de ces opérations.

C'est la raison pour laquelle je demande à Mme le Préfet d'arrondissement de bien vouloir agréer la labellisation de cet aspect des choses. Certes, nous sommes en crise, mais ce que nous faisons est destiné à faire aussi entrer des recettes fiscales. En effet, si le

dynamisme est là, les recettes seront là. Dans le cas inverse, cela va ralentir un formidable projet dont nous avons absolument besoin.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci beaucoup.

Madame le Préfet, rassurez M. ALEXANDRE. Il voit le mal partout.

*(Rires).*

**Mme PETONNET/DAVID.-** Je ne vois pas comment je pourrais rassurer M. ALEXANDRE.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il voulait dire que cette circulaire ne devrait pas s'appliquer à Euralens.

**M. ALEXANDRE.-** Il faudrait une exception.

**M. DELCOURT.-** Monsieur le Président, je voudrais ajouter deux ou trois points. Nous l'avons dit hier Jean-François, Jean-Pierre et moi, mais je veux le redire devant tout le monde ici.

Malgré l'engagement de la Région, sur le plan financier, et de l'État, il faut savoir que le résiduel financier qui reste à charge des communes, quelles qu'elles soient, représente une fortune. Soyons en convaincus. On pourrait penser que c'est tout pour Lens, Liévin, Loos. Il y a un engagement financier important, sur lequel nous devons avoir une vigilance. Quand on entend l'intervention de M. ALEXANDRE, plus un certain nombre de propos qui sont tenus, nous ne sommes pas là pour faire de la politique, mais la lisibilité de nos plans pluriannuels d'investissement est en train de s'étioler.

Deuxièmement, quand, avec Jean-Pierre CORBISEZ, Alain WACHEUX ou Jean-Pierre KUCHEIDA, nous appelons à l'engagement des intercommunalités, je rappelle – puisque Jean-Pierre m'a confié la Vice-présidence à la CALL d'Euralens Louvre-Lens –, comme je le dis souvent aux maires comme Michel BOUCHEZ, qu'il n'y a pas de grands ou de petits projets. S'il y a un endroit où on commence à étudier, c'est dans les intercommunalités. C'est ce que nous sommes en train de voir avec Jean-Pierre. Il nous faut un inventaire de projets. En matière d'aménagement du territoire, on en a, si tout va bien, pour 30 ans, ou, si cela va moins bien, pour 40 ans. J'exagère à peine. Il faut que nous soyons – le Président de Région l'est – diversifiés.

Il y a le pôle numérique de la connaissance, dont on parlera tout à l'heure. J'y ajoute la santé. J'ai demandé au Directeur de l'hôpital, à l'époque où nous avons encore un peu de pouvoir, que le centre hospitalier de Lens adhère à Euralens. Il y a le sport. Il y a aussi ce que disait Jean-François. Il faut que la population s'approprie Euralens, comme elle a pris le temps de s'approprier le Louvre. Il faut qu'il y ait des projets citoyens. Par exemple, nous manquons aujourd'hui dans ce territoire – même si certains pourraient lever la main en disant qu'ils ont chez eux un complexe cinématographique –, d'équipements en matière festive, en matière de loisirs de proximité. Je me réjouis de la proposition du projet de Michel BOUCHEZ, proposition que je connais, puisque je la défends à la CALL. Je me réjouis de

l'existence des projets et de ceux qui viendront de Jean-François CARON, je dis la même chose pour Alain WACHEUX et Jean-Pierre CORBISEZ. Il faut que nous réfléchissions à des petits projets. Par exemple, sur la mise en place de festivals, il en existe sur le plan régional ou sur le plan départemental, mais je pense à des festivals qui font appel au bénévolat de la population, comme la grande charrue à La Rochelle où il y a tout ce volontariat ; je pense, Président PERCHERON, que ce sont des projets que nous pourrions retenir.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui.

**M. DELCOURT.-** Il y a des compensations. L'aménagement du territoire, c'est bien, mais cela fait peur, surtout si c'est cultivé – c'est la règle de la démocratie – sur le plan politique. Nous entrons dans une période de campagne. Ne faisons pas semblant. Pour ceux qui ont regardé Antenne 2, vous avez vu les collectivités locales, leurs impôts locaux, la taxe foncière avec plus 35 %. C'est la campagne. Naturellement, on cite Metz. Du coup, la réaction du citoyen qui a regardé Antenne 2 est : « on vous l'avait bien dit que cela allait coûter cher ! »

Il faut donc que le citoyen soit au cœur. Qui n'a pas de comités de quartier, d'associations locales pour démontrer un jour, dans une communication que vous êtes en capacité d'organiser, que la culture, le sport et les pratiques citoyennes, c'est aussi Euralens ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci M. le Maire.

Nous entendons encore deux interventions, puis nous enchaînerons sur les autres points.

Monsieur le Président de l'Université ?

**M. MORZEWSKI.-** Merci, Monsieur le Président. Mes propos vont s'inscrire dans le droit fil de ceux de M. DELCOURT. Ce sont davantage des produits matériels que l'Université d'Artois entend proposer à la labellisation. J'avais eu l'honneur de vous en parler à plusieurs reprises. Il s'agit de formations, mais aussi de projets culturels. Il me semble effectivement qu'ils s'inscrivent dans le droit fil du périmètre et aussi de la dynamique d'Euralens portée par votre Université d'Artois, la plus régionale des universités publiques, qui a su dans la région s'inscrire dans le pentagramme magique de Lens, Liévin, Arras, Béthune, Douai – par amitié pour Alain WACHEUX, je vais le transformer en hexagramme et ajouter Bruay.

Il s'agit de produits immatériels, à la fois non pas ceux qui coûtent le moins cher, mais ceux qui sont peut-être les plus précieux pour la formation des jeunes de notre région demain. Guy DELCOURT a parlé d'appropriation culturelle, cela passe bien évidemment par une formation, et l'université doit jouer son rôle de ce point de vue-là.

Toute une série de formations sont déjà en place ou à construire, avec votre aide et peut-être avec ce label, dans un certain nombre de secteurs qui raisonnent très fort, à la fois avec les ambitions et les talents de nos jeunes étudiants et les activités développées autour d'Euralens. J'avais déjà cité les nouveaux masters que nous mettons en place autour des muséo-expographies, mais aussi autour de la logistique, du management de la logistique

globale et multimodale à Delta 3. Il faudrait parler des masters de mise en valeur du patrimoine, de formations un peu plus modestes, celle portée par l'IUT de Lens notamment – dont la Directrice, Mme LACROIX est ici –, autour d'une licence professionnelle pour la commercialisation des services et des investissements hôteliers, touristiques, sportifs et culturels.

Voilà quelque chose de grand avenir, tant il faut effectivement à la fois booster les ambitions, les talents des jeunes de notre région et les mettre en résonance avec les territoires. Je sais que vous y êtes attaché, Monsieur le Président.

Enfin, il est un autre projet que nous aimerions porter à la labellisation, plus culturel. Je sais qu'il tient à cœur à beaucoup d'entre vous, dans le cadre du très beau projet Mineurs du Monde, il s'agit de l'Université populaire Mineurs du Monde que nous présenterons au titre de l'Université d'Artois à la labellisation.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est une très bonne nouvelle.

Monsieur le Maire de Courcelles ?

**M. VENDEVILLE.-** Monsieur le Président, je ne vais rien demander, tout existe. Vous parlez de tramway, de train, de gare. Je vous parle de l'eau. La seule et unique place qu'il y a actuellement sur le secteur, c'est la gare d'eau de Courcelles, où on fait du jet-ski, de la pêche, du canoë-kayak ; nous avons aussi une piste de rallyes, etc.

Deuxième chose, un restaurateur a repris le restaurant à côté de la gare d'eau, il dispose de deux bateaux, un bateau qui prend une quarantaine de personnes et le deuxième 50 personnes. Mon idée est que, lorsque les gens auront visité tout le secteur de Lens et le Louvre, ils pourraient être pris en bateau et faire une croisière, aller visiter aussi Douai en bateau, aller jusqu'à Arras, ce qui permettra aux gens de rester dans notre secteur.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Absolument.

J'ajoute quelques mots sur ce point. Comme toujours, le succès peut appeler la confusion. On revient à nos fondamentaux, sinon Euralens n'a pas de légitimité. Michel DESVIGNE a retraité sous l'œil attentif de la ville et de la communauté, maîtres d'ouvrage volontaires et consentants, la centralité lensoise. J'ajoute que, au nom de cette centralité, nous soutenons la candidature de Lens à l'Euro 2016. Le Louvre 2012, l'Euro 2016 passent par la modernisation du stade. Je rappelle que, sur ce dossier capital sur l'émergence d'une métropole lensoise, il y en a pour l'instant 60 M€ d'argent public rassemblé, Région, Département, État, Collectivités locales, Agglomérations, sur un projet de 75 M€. Il est important que nous convainquions le club et son actionnaire majoritaire ou ces actionnaires majoritaires de demain de faire l'effort final pour construire le stade. C'est très important. Ce stade, dans la perspective d'Euralens, par certains aspects, acceptera le fil vert d'Euralens. Nous serons les seuls en Europe à pouvoir offrir, si nous sommes intelligents collectivement, des événements mariant le sport et la culture. Dans la diversification économique de l'agglomération de Lens, douzième agglomération de France, ce n'est pas vraiment anodin. Voilà aussi toujours la centralité.



Deuxièmement, sur l'aspect global, la chaîne des parcs que vient de proposer Michel DESVIGNE tient compte de ce que vous avez dit les uns et les autres. S'il l'a proposé, c'est parce qu'il existe beaucoup de choses. Il pense que, 20 ans après la fermeture des puits, 25 ans après l'abandon de certains sites par les Houillères, la nature est là et que la chaîne des parcs, c'est de l'attention, de la prise en compte de l'existant, des liens doux et adaptés et l'embellissement à chaque fois, au nom de l'excellence, de chaque parc et de la totalité des parcs. C'est l'effet Emscher Park Ruhr dont Jean-Pierre nous rappelait qu'il a commencé dès les années 1920-1930. Nous avons du retard, mais nous sommes en train de le combler.

Sur Euralens, cette candidature n'exclut aucune autre. Dans le domaine économique et dans le domaine de l'économie résidentielle touristique, l'État vient de signer avec nous « le tourisme de mémoire ». L'État nous dit que les dialogues sont formidables, que l'ambiance est merveilleuse, que l'on va vers le centenaire 2014 dans un climat excellent, mais il y a un seul projet qui sort, c'est le vôtre, le projet de la mondialisation de la mémoire à Notre-Dame de Lorette où 40 nations – tous les grands empires de l'époque – sont représentées. L'appel à projet vient d'être lancé, vous savez en quoi il consiste, un centre d'interprétation à Souchet, le chemin qui mène vers l'immense nécropole, la plus grande de France, traité du point de vue intellectuel et du point de vue de la mémoire par le Département, et un projet, un monument, un mur qui reprend les 500 000 noms de ceux qui sont morts ou 600 000 noms des victimes de la guerre 1914-1918, toutes nationalités confondues, par ordre alphabétique, un endroit unique au monde.

J'ajoute que, sur le 11/19, nous allons accueillir au nom de Mineurs du Monde, les mineurs chiliens dans quelques jours. Je pense que le 11/19 va bénéficier, notamment dans sa tour, dans sa verticalité, du talent d'Enki Bilal, ce formidable réalisateur de bandes dessinées, que je souhaite voir décorer l'intérieur de la tour. Mineurs du Monde va aussi bénéficier dans Lens, dans la ville, au cœur, à côté de la maison syndicale, de l'ancienne salle de cinéma du Cantin, pour que tous les destins individuels soient accessibles par les technologies modernes. Nous avançons beaucoup. C'est cela aussi Euralens, c'est cette vision globale.

Edouard, en présentant Le Louvre devant la Chambre de commerce de Lille, il y a quelques jours, mettait l'accent sur l'université de la logistique, sur le développement économique qu'Euralens, par certains côtés, implique. Tout à l'heure quelques mots seront peut-être dits sur le pôle numérique de la connaissance, qu'on appelait à l'origine le pôle numérique culturel. L'Université vient de nous rappeler qu'elle est partie prenante.

Encore une fois, il faut l'effet Guggenheim à Bilbao, l'effet Ruhr Emscher Park, l'archipel des parcs, il y a des conditions nécessaires qui ne sont pas suffisantes au succès d'Euralens, mais il ne faut pas non plus que nous nous éloignons de nos fondamentaux.

Ensuite, le fameux dialogue avec la métropole lilloise qui, curieusement, se bouche les oreilles – on ne sait pas pourquoi –, le lien rapide, le RER, entre la métropole et le bassin minier, qui, en quelque sorte, ne règle pas, mais illustre fondamentalement la liaison entre les gares à vocation européenne de la métropole, le Louvre et la densité du bassin minier.



Alain WACHEUX, qui, avec beaucoup de diplomatie, fait avancer le dossier, pourra vous en parler si vous l'interrogez, puisque les études vont être officialisées.

Voilà le contexte global d'Euralens. C'est une ardoise de 3 Md€. Nous sommes là à plusieurs centaines de millions d'euros. Prenez par exemple le RER du bassin minier. Tout indique qu'un partenariat public privé peut être trouvé. La question peut être surmontée par la modernité des financements.

Monsieur ROLOS, vous préférez public pur ?

**M. ROLOS.-** Oui.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il faut augmenter les impôts. C'est une autre paire de manches.

Nous enchaînons sur les points suivants.

### **3. Communication – point d'étape.**

**M. MASSET.-** J'ai bien compris, en écoutant les interventions croisées des élus qui vous entourent, à quel point ce sujet était sensible et important. Je ferai une remarque liminaire pour dire qu'Euralens, avec ses faibles moyens, n'entend pas régler tous les moyens de communication du territoire, mais entend contribuer à la cohérence de la communication sur les territoires. Chacun des acteurs doit être lui aussi responsable de la communication collective.

Dans la foulée des décisions qui ont été prises à propos de la communication lors de la dernière Assemblée générale, nous avons travaillé sur deux points concrets.

Le premier point concerne l'image d'Euralens, il y a un nom Euralens à qui il faut donner une image et il y a une image Euralens à laquelle il faut donner une valeur symbolique.

Deuxième point : il y a un territoire Euralens à qui il faut donner une cohérence, un contenu. Cela nous amène à travailler sur la création d'un site portail Internet, qui sera opérationnel en début d'année.

Cette communication vise deux cibles, le territoire, les habitants du territoire, pour faire comprendre aux habitants ce qu'est Euralens et ce qui va se passer sur leur territoire ; l'autre cible est évidemment une cible nationale, voire internationale, pour rendre le territoire attractif.

Sur le premier point, en ce qui concerne l'image graphique à partir de laquelle il sera possible de décliner une charte graphique, l'image visuelle d'Euralens, je vais montrer trois esquisses.

Il y a évidemment des querelles esthétiques possibles sur le logo d'Euralens. Nous avons fait appel au cabinet Vincenti Design, qui vient d'être primé lauréat national du design récemment. Ce travail vise à faire comprendre de manière symbolique le passage du terroir, le passage du noir vers cet archipel vert, cette nouvelle métropole verte. Euralens est en affirmation forte, avec le nom de Lens qui évidemment affirme la centralité et l'ambition est confirmée par le *baseline* « nouvelle métropole, nouvelles ambitions ». Voilà la première piste de travail sur laquelle nous avons avancé avec Laurent VINCENTI.

Il y a diverses déclinaisons possibles et des codes couleurs qui peuvent changer.

Dans la deuxième version, Euralens est en bleu. On est dans la même dynamique, on voit bien qu'un mouvement dynamique a voulu être donné.

La troisième version fait appel à d'autres couleurs. On est dans la dynamique que le rouge peut représenter.

L'ordre de présentation semble vous indiquer un ordre de préférence, mais il est évident que c'est à vous d'en juger.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sur le logo, tout le monde va avoir l'occasion de réfléchir et, la prochaine fois, nous pourrions rassembler les avis tout à fait contradictoires.

**M. MASSET.-** Il y en aura toujours.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le logo, que vous proposez en réflexion et qui est une structure adaptée à notre refus ou notre acceptation, c'est le passage de l'archipel noir à l'archipel vert.

**M. MASSET.-** Absolument.

C'est le premier travail à partir duquel on établit une charte graphique et cette charte graphique va nous servir aussi pour le site portail Internet, sur lequel nous travaillons avec le cabinet Inouit, qui est un cabinet régional. Nous y travaillons dès maintenant pour que ce site portail puisse vous être présenté lors de la prochaine Assemblée générale qui aura lieu en début d'année, en février ou en mars. Cela vous indique l'étape vers laquelle nous avançons, le site portail Internet permettant de regrouper tout ce qui se passe en termes d'actions, d'ambitions, sur le territoire Euralens.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien.

Nous allons terminer à 17 heures 25, si vous le voulez bien ; deux heures, cela me semble déjà un peu long pour nous et pour vous, une réunion doit savoir trouver sa vérité dans la concision.

Nous passons au développement économique, avec deux intervenants.

#### **4. Plan d'ensemble de développement économique Euralens - point d'étape.**

**M. DARRAS.-** Monsieur le Président, très tôt, dès les premières séances dans cette même assemblée, vous avez collectivement identifié le développement économique comme étant au cœur de la démarche Euralens. Il est vrai que l'arrivée du musée du Louvre va spontanément générer de l'activité. Je lisais, il y a quelques jours, un article sur le centre Pompidou à Metz, qui indiquait que chaque visiteur – il y en a, à Metz, 800 000 – dépensait dans la ville et dans l'agglomération 140 €. Si vous faites un petit calcul, vous voyez que nous sommes au-delà annuellement des 100 M€. Nous aurons en principe au Louvre-Lens à peu près autant de visiteurs et, nous l'espérons, davantage encore. À Metz, ils escomptaient 300 000, ils sont à 800 000.

Cette Assemblée générale a chargé Mme le Sous-préfet d'animer des groupes de travail sur le développement économique et les conclusions de ces groupes de travail ont été présentées le 1<sup>er</sup> juillet 2010 devant vous et ont obtenu votre agrément. Souvenez-vous, c'étaient sept ensembles de proposition et cinq clusters, certains ont été évoqués au cours de l'assemblée.

Ces propositions étant faites, nous nous sommes posé la question de leur mise en œuvre opérationnelle. Comment, avec quels moyens ? Au Conseil régional, nous avons imaginé un dispositif. Nous disposons d'un outil que les intercommunalités connaissent bien, qui est le plan local de développement économique. C'est une sorte de contrat passé entre la Région et chacune des intercommunalités, contrat dans lequel sont fixés des objectifs communs et sont mis en commun des moyens. Avec chacune des intercommunalités ici présentes, nous disposons d'un de ces contrats.

Ce dispositif a été présenté dans ses grandes lignes ici même le 8 juillet dernier par notre Vice-président chargé du développement économique. Nous avons imaginé de mettre en œuvre un plan de développement économique Euralens. Ce plan aurait deux sources, d'une part les propositions des groupes de travail que je viens d'évoquer et, d'autre part, la part des actions inscrites dans les programmes locaux de chacune des intercommunalités que celles-ci souhaiteraient mutualiser sur la base du volontariat.

Les plans locaux de développement économique signés avec chacune des intercommunalités subsisteraient, mais nous y superposerions un plan de développement économique Euralens où seraient reprises et mises en commun un certain nombre de ces actions.

Pour réfléchir à tout cela, il nous a semblé opportun de réunir à la fois tous ceux qui avaient contribué à la réflexion, sous l'autorité de Mme le Sous-préfet que vous aviez mandatée, et les services économiques des différentes intercommunalités. Pour ce faire, nous tenons à Liévin dans quelques jours un séminaire technique, de manière que chacun des collaborateurs des intercommunalités puisse avoir une information complète, totale sur l'ensemble des dispositions que nous pouvons envisager et puisse en rendre compte aux élus communautaires, de manière que les intercommunalités décident ou non d'adhérer à ce plan de développement économique Euralens.

Voilà les suites de la démarche de développement économique, le point d'étape où nous en sommes précisément à ce jour.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est clair ? Pour Euralens, il faut quand même que nous ayons les idées claires. À partir de la Région, nous avons ces plans locaux de développement économique et nous allons pouvoir mettre en œuvre, quand cela est possible, les groupes de travail et mettre en œuvre aussi ce que le terrain propose, qu'il aurait proposé de toute manière, mais avec l'appui et le renfort.

Madame le Sous-préfet, c'est vous qui présidez au développement économique.

**Mme PETONNET/DAVID**- Plus maintenant.

Je trouve effectivement que la démarche opérationnelle qui a été retenue pour la mise en œuvre est vraiment très bien. Cela associé à la labellisation, cela devrait permettre de voir émerger des projets porteurs pour ce territoire et créateurs d'une dynamique indispensable.

J'ai continué à suivre plus particulièrement le pôle numérique culturel.

Ces derniers mois et notamment depuis la dernière Assemblée générale d'Euralens du mois de juillet, l'AMO qui avait été choisie a rendu ses conclusions en septembre. Ces conclusions ont été données au Président d'Euralens, au Président de la CALL, au Député-maire de Lens.

Aujourd'hui, je crois – ce sera peut-être à M. DELCOURT de confirmer en tant que Vice-président de la CALL, puisque Jean-Pierre KUCHEIDA est parti – que vous avez proposé que l'école Paul Bert soit l'incubateur pour le pôle numérique culturel. Pour le moment, cela n'a pas avancé concrètement. J'ai cru comprendre aussi que le lieu avait été choisi par les élus pour le développement de ce pôle et que ce serait la ZAC de la Glissoire.

Le Conseil régional avait aussi proposé de financer la personne qui serait chargée du développement de ce pôle. Bien sûr, il faut qu'il y ait un pilote pour le développement de ce pôle. Le Conseil régional a indiqué aux élus du territoire qu'il a inscrit le financement dans son budget. Aujourd'hui, il faut recruter cette personne, la fiche de poste est faite depuis le mois de septembre. Les lieux sont choisis. Nous en sommes là.

**M. DELCOURT.**- Un mot pour accompagner Mme le Préfet et ne pas lui donner l'impression qu'on la laisse seule.

En tant que Maire de Lens, je n'accepterai pas que l'intercommunalité décide à ma place. C'est pourquoi je prends une prudence de verbe en ce qui concerne le lieu d'implantation que l'on souhaite définitif. Il est vrai que, avec Jean-Pierre KUCHEIDA, nous avons abordé M. le Maire d'Avion, pour lui dire que nous pensions que ce serait une bonne chose sur la ZAC de la Glissoire. Sur le pôle numérique culturel ou de la connaissance, là aussi, nous allons devoir bien communiquer, il faut rassurer, ce ne sont pas que des ingénieurs qui sortent de l'IG2I. Il suffit d'aller visiter l'entreprise Jouve à Lens, que j'ai découverte grâce à vous paradoxalement. Cela peut paraître bizarre que le Maire de Lens

découvre, grâce au représentant de l'État, qu'une entreprise était à la pointe de la numérisation informatique, alors que cela fait 20 ans que cette entreprise est implantée sur son territoire. Je fais amende honorable.

Il faut que les maires soient rassurés. Quelquefois des propos sont tenus parce que c'est une réflexion politique, mais – je parle pour la CALL, mais je suppose que, chez Alain et chez Jean-Pierre, c'est la même chose – on ne décide pas à la place du Maire, on suggère, comme j'ai suggéré à M. TAILLIEZ un certain nombre de projets hôteliers. Je ne demande qu'à partager avec les collègues, mais c'est Euralens, les investisseurs appellent la mairie de Lens. Je partage.

Quant à dire pourquoi cela n'avance pas. Je ne veux critiquer personne. Le Président de Région s'est engagé, c'est clair. Les services de la Communauté d'agglomération ont confirmé. Je vous rappelle que nous avons tenu une conférence de presse avec M. Raouti CHEHIH et qu'il est en première page de la lettre de l'agglomération. Les bureaux de l'école Paul Bert attendent que quelqu'un veuille bien sur le plan technique s'occuper d'installer des bureaux. Ce n'est ni le Président de Région, ni le Maire de Lens qui vont le faire. La CALL est à disposition, comme elle l'est pour les autres entreprises.

Comme tout le monde n'est pas là, on ne parle jamais en l'absence de ceux qui sont cités. Je le dis publiquement, la balle est dans le camp du Vice-président, qui est venu devant vous, Madame le Préfet, et devant moi, présenter le projet. Ce n'est pas le tout de confirmer que tout est prêt, encore faut-il que ceux qui étaient chargés de le mettre en musique et que l'on nous a présentés, à Jean-Pierre KUCHEIDA et à moi, effectuent leur mission ou nous fassent savoir par qui ils sont remplacés.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Sur le développement économique, nous ferons le point la prochaine fois. Ce n'est pas facile dans le contexte actuel. Je pense que les bases sont bonnes.

Il nous reste à voter le budget.

## **5. Activités de l'Association et délibérations.**

**M. MASSET.-** Il nous reste le budget et quelques résolutions qu'il faudra formellement voter.

En ce qui concerne le budget, il reviendrait au trésorier de présenter le budget 2012. Or, le trésorier, M. PERRAULT, a démissionné, puisqu'il a quitté le CESER. Monsieur le Président, vous proposez qu'un nouveau trésorier soit désigné aujourd'hui et que, en l'occurrence, il s'agisse de M. MAGNAVAL.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je ne sais pas s'il est d'accord. Nous étions sous le soleil du Brésil quand je lui ai demandé s'il était d'accord, il m'a dit qu'il ne savait pas vraiment encore.

*(Rires).*

**M. MAGNAVAL.-** Il y a quelques jours, ce n'était pas mûr, il fallait que je vérifie certains points. Ils ont été vérifiés et je peux vous répondre ce soir. Je suis tout à fait honoré et je ne peux rien vous refuser, bien évidemment. Je suis très honoré de la confiance que vous me faites en me proposant ce poste de trésorier d'Euralens, ce que j'accepte bien volontiers.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur le Président.

Pas d'oppositions ? Nous plébiscitons la candidature d'Edouard MAGNAVAL, dit « Edouard le sage » ?

*(Rires).*

*(Aucune opposition).*

Vous êtes élu triomphalement, Monsieur MAGNAVAL.

**M. MASSET.-** Nous n'allons pas demander à M. MAGNAVAL de présenter le budget. Je vais le faire.

L'an dernier, le budget pour cette année avait été voté à hauteur de 500 000 €. Nous proposons que ce budget soit voté pour 2012 au même montant. De plus, nous nous engageons à ce que le budget soit stable sur les trois années qui viennent.

**M. LE PRÉSIDENT.-** C'est de l'excellent Bernard MASSET.

**M. MASSET.-** De façon à rassurer tout le monde, à ce que les sollicitations des uns et des autres soient bien calibrées, nous resterions à 500 000 € en dépenses et en recettes, cette fois en dépenses effectives.

Je rappelle que les recettes proviennent d'abord de la CALL pour 180 000 €, de la CAHC pour 90 000 €, du Conseil régional Nord - Pas-de-Calais pour 115 000 €, du Conseil général du Pas-de-Calais 30 000 €...

**M. LE PRÉSIDENT.-** Quand même !

**M. MASSET.-** ... de la Chambre de commerce et d'industrie pour 15 000 € et, là, nous sommes au titre des subventions. Le reste du budget est obtenu par le produit des cotisations. Nous avons actuellement 67 adhérents à 1 000 €, nous comptons en avoir 70. Il est encore possible d'adhérer. Le total de ces recettes correspond donc à 500 000 €.

Pour les dépenses, nous avons les dépenses qui sont liées à l'organisation de la labellisation, avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le recrutement et le fonctionnement du cercle de qualité. Nous avons les dépenses liées au fonctionnement de l'association, les salaires, et nous proposons deux recrutements en plus de celui du délégué-général qui normalement doit poursuivre sa mission. Le reste des dépenses correspond au fonctionnement de l'association.

Le total est, pour 2012, de 499 840,30 € équilibrés par les dépenses, avec cet engagement dont je vous demande de prendre note pour les trois années avenir.

**M. LE PRÉSIDENT.-** À condition qu'on reste dans la zone euro.

**M. MASSET.-** Oui. Si on repasse en franc, ce sera beaucoup plus.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Le budget est limpide.

**M. MASSET.-** Tout le monde a reçu les documents. Vous avez pu les étudier dans le détail. J'en ai fait une présentation rapide.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Raisonnable, limpide.

**M. MASSET.-** Rassurant.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'oppositions ? (*Aucune*).

**M. MASSET.-** Il reste quelques points sur lesquels je ne vais pas m'étendre parce que je vais demander ensuite à M. AUBERGER de proposer les délibérations au vote formel.

Un point concerne la consultation pour le choix d'un prestataire de gestion. La mission de la SCET s'achève, il faut lancer une nouvelle consultation. Nous allons vous proposer de le faire dans les formes.

Un point concerne l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la labellisation. Nous en avons parlé tout à l'heure. Il s'agit de transférer la part d'un marché qui était assumé jusqu'à présent, mais non réalisé par le groupement de commande, vers l'association qui, dans le cadre du budget dont je viens de parler, peut prendre cette part correspondante qui correspond à 85 000 €, pour que les chiffres soient dans les esprits. Nous proposons que cette mission soit confiée à la Fabrique de la Ville animée par Jean-Louis SUBILEAU et Guillaume HEBERT.

En termes de recrutements, le travail sur la communication nécessite un recrutement d'une personne qui travaillera à la fois sur la communication et sur le fonctionnement de l'association, recrutement à compter du 1<sup>er</sup> décembre ; pour le travail de labellisation, un recrutement sera nécessaire à partir du début de l'année, un profil de poste est actuellement à l'examen et vous sera proposé prochainement.

Voilà pour les différents points qui vont faire l'objet de résolutions formelles. Je me permets de passer le micro à M. AUBERGER, le Directeur de la SCET.

**M. AUBERGER.-** Monsieur le Président, vous avez un peu anticipé en faisant délibérer au cours du débat qui est sans doute le plus passionnant. Pour la bonne marche de l'association, un certain nombre de résolutions formelles sont à approuver.

**Première résolution :** la résolution qui concerne l'approbation des procès-verbaux des deux précédentes Assemblées générales. Je rappelle que, lors de l'Assemblée générale de début juillet, le rapport de l'Assemblée générale de début d'année avait été remis en

séance. « La présente Assemblée générale ordinaire approuve les procès-verbaux des Assemblées générales ordinaires du 14 janvier 2011 du 8 juillet 2011 ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous approuvons.

**M. AUBERGER.- Deuxième résolution :** elle concerne le plan budgétaire pluriannuel 2012-2014 et le budget 2012. Bernard MASSET vous a donné les précisions. Je ne relis pas la résolution dans le détail. L'Assemblée générale ordinaire prend acte du plan budgétaire pluriannuel et du budget prévisionnel qui est proposé à votre adoption.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien, nous l'avons fait.

**M. AUBERGER.- Troisième résolution :** désignation du trésorier. M. Philippe PERRAULT n'étant plus membre CESR, il n'est plus trésorier, il a donné sa démission. Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire de ratifier la nomination de M. Edouard MAGNAVAL au poste de trésorier à compter de ce jour.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il a été plébiscité tout à l'heure.

**M. AUBERGER.- Quatrième résolution :** procédure de consultation en vue de la désignation d'un prestataire gestionnaire de l'association.

J'apporte quelques précisions. L'Assemblée générale avait donné son aval pour le lancement de la consultation. Il a fallu un peu de temps pour préparer les différentes pièces nécessaires au lancement de cette consultation. L'avis de publicité a été envoyé à la presse lundi. La publication devait intervenir dans deux journaux d'annonces légales aujourd'hui même. Pour un problème d'édition, la parution ne sera effective que demain.

L'ensemble du dossier a été constitué et il est demandé à l'Assemblée générale ordinaire de donner tout pouvoir à M. le Président pour constituer une commission d'ouverture des plis et de signer le contrat avec le prestataire, afin que la mission puisse démarrer dès le 1<sup>er</sup> janvier, sinon vous n'aurez plus de prestataire gestionnaire, ce qui serait gênant.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'oppositions ? (*Aucune*).

**M. AUBERGER.- Cinquième résolution :** mission d'accompagnement pour la mise en œuvre de la labellisation. Simplement de façon formelle, puisque Bernard MASSET ne l'a pas évoqué totalement en ces termes, la mission d'assistance avait été confiée à Une Fabrique de la Ville par le groupement de commande. Aujourd'hui, un contrat existe.

*« L'association Euralens étant maintenant structurée et légitime à être le maître d'ouvrage de cette action, il est envisagé, en accord avec le groupement de commande, de procéder à un transfert du marché partiel portant spécifiquement sur la mission de mise en œuvre et de suivi de processus de labellisation. Cette mission n'ayant pas été engagée sera transférée dans son intégralité quant à son contenu et à son coût arrêté à 85 000 € TTC par an et pour les trois années à venir. L'Assemblée générale ordinaire valide le principe de*



*transfert de marché pour la mission concernée et autorise le Président à signer tous documents permettant ce transfert ».*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Premier exemple, Fouquières, AMO, expertise, labellisation, le terroir de Fouquières.

**M. AUBERGER.- Sixième résolution :** les recrutements. Bernard MASSET vous a expliqué les deux postes envisagés.

*« L'Assemblée générale ordinaire approuve la décision de procéder au recrutement de la chargée d'administration et de communication et d'autoriser le Président à signer le contrat de travail en date du 1<sup>er</sup> décembre 2011.*

*L'Assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au Président en vue de poursuivre le processus de recrutement pour le poste d'animateur de la labellisation, afin de procéder au choix du candidat retenu et de signer le contrat dans les meilleurs délais ».*

**M. LE PRÉSIDENT.-** Pas d'opposition.

**M. AUBERGER.- Septième résolution :** adhésions. Nous avons reçu une demande d'adhésion du Lycée Béhal. Il est proposé à votre décision de ratifier la demande d'adhésion du Lycée Béhal faite au Président par courrier du 6 octobre 2011.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Très bien.

La Communauté d'agglomération précise sa candidature ?

**M. WACHEUX.-** La Communauté d'agglomération n'a pas délibéré. Il faudra voir la place qu'elle tient dans l'association Euralens. Est-ce au même titre et au même niveau que les Communautés d'agglomération ?

**M. LE PRÉSIDENT.-** Cela dépend de vous.

**M. WACHEUX.-** Cela ne paraîtrait pas illogique, même si je mesure que l'engagement financier qui serait attendu d'elle serait un peu supérieur. Ou est-ce une simple adhésion ? Il me semble que la prise en considération des différents territoires dans leur complémentarité et leur cohérence justifierait davantage qu'on soit sur un plan d'égalité et d'équité avec les autres agglomérations concernées.

**M. LE PRÉSIDENT.-** La prochaine fois, nous enregistrerons donc peut-être votre candidature et le budget sera conforté.

**M. DELCOURT.-** Je voudrais ajouter un point sur le comité de labellisation. Je ne parle que pour le Maire de Lens, cela n'engage que moi, hormis le Conseil général, le Conseil régional. Je ne souhaite pas spécialement, en tant que Maire, y être. Je préfère que ce soit la CALL. Si M. le Président KUCHEIDA me désigne, j'y serai en tant que premier Vice-président. Je pense que ces projets de labellisation seront un peu comme le microsillon ; au fur et à mesure qu'ils tourneront, ils s'élargiront. Très vite, sur cette partie d'aménagement, c'est le territoire de la ville de Lens bien sûr, mais cela devient le territoire de tout le monde.

**M. LE PRÉSIDENT.-** D'accord. Bien vu.

**M. AUBERGER.-** Huitième résolution : formalités. « *L'Assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou réglementaires qui pourraient être nécessaires* ».

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci.

Encore une fois, 1 000 excuses pour le retard, compte tenu de la signature de la convention avec la Caisse des dépôts. Nous avons tenu en deux heures.

Je vous remercie d'avoir tenu bon. À bientôt.

*La séance est levée à 17 heures 30.*